CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON – JEANMAIRE - BRIOT
MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – RUIZ - MICHEL – POULAIN - BATONNET – SMET - GURY– ROSIER – BERNARD - FLORENTIN.
Absents excusés : M. BADOINOT donne pouvoir à M. JEANDEMANGE
M. GUILLERMO donne pouvoir à M. RUIZ

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Suite au décès de M. Jean-Marie DEVAUX, ancien conseiller municipal, survenu le 23 janvier 2021, le Maire demande au conseil de bien vouloir observer une minute de silence.

Le compte rendu de la séance du 03 décembre 2020, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
- Mise en place de bons-cadeaux pour les aînés de la commune nouvelle
- Convention avec Sogetrel dans le cadre du déploiement de la fibre sur Goncourt
Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs :
Le maire informe le conseil municipal que Madame Sonia Gauthier a réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe et qu'il la félicite. Aussi, il propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet sur lequel Mme Gauthier sera nommée au 1er avril 2021, avec suppression de son poste actuel. Le comité technique du Centre de Gestion 52 a été sollicité pour valider la suppression de son poste actuel et a émis un avis favorable. Accord du conseil municipal à l'unanimité.
Service Civique :
M. Ruiz présente au conseil le projet de mise en place d'un service civique sur la commune nouvelle à destination d'un jeune de 16 à 25 ans et pour une période de 6 à 12 mois. Sa mission sera de participer à l'accompagnement des personnes fragiles en situation d'isolement en milieu rural. L'Etat verse directement au volontaire une indemnité mensuelle de 473,04 €, la commune verse quant à elle verse une prestation en nature ou une indemnité complémentaire mensuelle de 107,58 euros.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour :
- mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1er juin 2021 ;
- autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale interministérielle chargée de la Cohésion Sociale ;
- autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;
- autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois.
Prime Covid :

Le maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle Covid 19 au sein de la collectivité au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
Accord du conseil municipal pour instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents administratifs et de l'agent technique en charge de la propreté des locaux communaux, mobilisés régulièrement dans la journée, assurant le nettoyage et la désinfection des locaux, ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel et faisant partie des services essentiels.
Le montant de cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera proratisé en fonction du temps de travail des agents concernés et sera versé en une fois au mois de février 2021.
Vote : pour 17, contre 0, abstention 1.

M. Philippe SMET intègre la séance à 20h15.

RIFSEEP : le maire rappelle que le conseil a voté le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) lors de la dernière séance pour la part IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). Le maire a reçu un courrier de la préfecture lui indiquant que l'autre part composant le RIFSEEP : le CIA (Complément Indemnitaire annuel), doit être instauré même si la collectivité ne souhaite pas procéder au versement du CIA aux agents.
Le maire indique au conseil qu'il intègre donc au RIFSEEP voté le 3 décembre dernier la part CIA en sachant que celle-ci ne sera pas appliquée aux agents.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour instaurer l'IFSE et le CIA à compter du 1er avril 2021 dans le respect des plafonds indemnitaires réglementaires. L'organigramme des services sera à nouveau joint à la délibération du RIFSEEP. Le maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

SALLE MULTISPORTS AVENANT 1 LOT 8

Le Maire présente au conseil municipal un avenant n°1 au lot 8 « carrelages – faïences » proposé par l'entreprise CONCEPT CARRELAGES 52 de Rimaucourt (52) dans le cadre du marché de construction d'une salle multisports à Bourmont, d'un montant de + 5 525,40 € HT, représentant une augmentation de 27,67% du marché.

Les travaux en plus sont les suivants :
- sol salle de danse (PVC)

Les travaux en moins sont les suivants :
- modification sol rangement Club House (poste 2.1.1 partiel et 2.1.2)
- sol carrelage salle de danse (poste 2.3 partiel)

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accepter l'avenant 1 au lot 8 précité pour un montant de + 5 525,40 € HT. Pouvoir est donné au maire pour signer l'avenant ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

PROCÉDURE ABANDON MANIFESTE IMMEUBLE A NIJON 351.ZI.137

Le Maire expose que par procès-verbal en date du 29 septembre 2020, il a été constaté que la ruine située territoire de la commune déléguée de Nijon, cadastrée ZI.137, dénommée « Le Village », d'une contenance de 1a 60ca, se trouve dans l'état d'abandon prévu par les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Ce procès-verbal a fait l'objet d'un affichage légal d'une durée de 3 mois sur site, en mairies de Bourmont et Nijon, ainsi que de la publicité exigée (Journal de la Haute-Marne en date du 8 octobre 2020).
Le dernier propriétaire connu (Mme PIGOZZO Anita) n'habitant plus à l'adresse postale communiquée par les services du Trésor Public, et personne ne s'étant manifesté suite aux mesures de publicité légales.
Le maire propose au conseil municipal de poursuivre la procédure d'acquisition de la parcelle vacante, à savoir l'établissement d'un projet simplifié d'acquisition publique, présenté dans un dossier mis à disposition du public pendant un mois.

Accord du conseil à l'unanimité pour poursuivre la procédure d'acquisition de la parcelle vacante. Le Maire est désigné pour représenter la commune et signer les actes à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES TRAVAUX 2021

Le maire liste les travaux engagés en 2020 et à terminer en 2021 ainsi que ceux à réaliser ou à engager sur 2021.
M. Bernard demande si le chemin blanc entre Gonaincourt et Goncourt sera refait. Des travaux ont été réalisés par la SNCF qui ont provoqué une dégradation du chemin suite au passage d'engins de gros tonnages non propice à cette période. M. Ruiz et M. Joly sont chargés de contacter le responsable des travaux afin d'énoncer les dommages constatés.
Un devis sera demandé pour la réfection des fossés du chemin blanc.

Syndicat Intercommunal d'assainissement Goncourt Harréville Bazoilles – modification des statuts

Le conseil syndical du syndicat intercommunal d'assainissement Goncourt Harréville Bazoilles a approuvé par délibération du 8 décembre 2020 la modification des statuts du syndicat comprenant le changement de nom du syndicat en Syndicat Mixte d'Assainissement de la Haute-Meuse, la définition de la carte assainissement collectif et la carte assainissement non collectif avec la représentativité de chaque collectivité, et le nombre de délégués.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du syndicat nouvellement appelé Syndicat Mixte d'Assainissement de la Haute-Meuse.

SIVOM du collège de Bourmont– modification des statuts et adhésion de la commune de Leurville

Le conseil syndical en date du 4 décembre 2020 a approuvé la modification des statuts du Sivom du collège de Bourmont (suite à intégration de la communauté de communes du Grand Langres par substitution aux communes de Buxières les Clefmont, Clefmont, Daillecourt, Noyers, Perrusse) et l'adhésion de la commune de Leurville.
La commune doit maintenant se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Sivom du collège de Bourmont comprenant le changement de nom du syndicat en Smivom du collège de Bourmont et émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Leurville.

DEMANDES DE SUBVENTION

Compagnie Préface :
Le Maire présente le projet artistique de la Compagnie Préface autour du spectacle « Monstres en scène » et rappelle le partenariat avec cette association qui dure depuis plus de 15 ans.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour apporter une aide financière, sous la forme d'une subvention de 2 000 euros à la Compagnie Préface pour la mise en place :

- d'un atelier théâtre à l'école élémentaire de Bourmont ;
- du projet de spectacle « Monstres en Scène » qui sera présenté à la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

Cette somme sera inscrite au budget 2021 au compte 6574.

Les Restos du Cœur :
Lettre du président de l'antenne locale remerciant pour la mise à disposition d'un local supplémentaire pour leur activité. L'antenne départementale a transmis à la commune une demande de subvention. Le maire rappelle que la commune met gracieusement à disposition de l'association plusieurs pièces électrifiées et chauffées et qu'il ne souhaite pas attribuer de subvention en plus des avantages en nature.

AIDE :
Lettre du président de l'AIDE sollicitant une subvention. Le maire rappelle au conseil que la compétence scolaire est détenue par la communauté de communes Meuse Rognon. Aussi, la commune n'a pas vocation à verser une subvention à cette association.

CIMETIÈRE

Demande de M. Jean Roger FARGE domicilié à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77), souhaitant acquérir une concession cimetière à Bourmont au titre qu'il possède une maison secondaire sise 6 rue des Anciens Fossés.
Le maire indique que cette personne ne vient que très occasionnellement à Bourmont (une fois par an, non vue en 2020) et n'est donc pas favorable à la vente d'une concession.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de M. Farge. Vote : pour 18, contre 0, abstention 1.

BONS-CADEAUX AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Le maire informe le conseil qu'il a eu de bons retours de la part des aînés de la commune et des entreprises suite à la mise en place des bons-cadeaux à destination des aînés âgés de 65 ans et plus. Il convient par ailleurs de formaliser cette décision par délibération afin de pouvoir régler les entreprises qui refacturent les bons-cadeaux.
Ne pouvant organiser le traditionnel repas des aînés du fait de la crise sanitaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer 3 bons d'achat d'une valeur totale de 25 euros à chaque personne de 65 ans et plus, en résidence principale et inscrite sur la liste électorale au 31/12/2020. Les artisans et commerçants de la commune nouvelle seront les seuls à pouvoir bénéficier de ces bons, ce qui permet de les soutenir et de les accompagner vers une reprise souhaitée de tous.

DÉPLOIEMENT FIBRE A GONCOURT CONVENTION

Dans le cadre du déploiement « réseau très haut débit Grand Est », le conseil municipal accepte la convention avec la société Losange pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique SRO (sous répartiteur optique) impactant sur l'occupation du domaine privé de la commune, au 2 Chemin de sous les Lottes (commune déléguée de Goncourt), pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par la société Losange. Le maire est autorisé à signer la convention. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

RECENSEMENT

Lettre de l'INSEE informant des populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2021 pour la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon :
Population municipale : 792 habitants, population comptée à part : 35 habitants
Population totale : 827 habitants

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire indique que le SDIS demande une contribution à la commune d'un montant de 15 724,44 euros pour l'année 2021.
- M. Florentin souhaite savoir où en est le recrutement de médecins. Le maire indique que l'EHPAD répond à un appel à projet (avec l'appui de la pharmacie et des maisons de santé de Bourmont et Breuvannes) pour obtenir des financements pour acquérir 2 chariots fixes de télémédecine (l'un pour la pharmacie, l'autre pour l'EHPAD) et un poste mobile pour les infirmières de la maison de santé. Il indique également que 2 ostéopathes confirment leur venue à la maison de santé à la fin de l'été. La commune, en partenariat avec l'EHPAD, fait appel à un cabinet de recrutement dans l'objectif de trouver 2 médecins souhaitant s'installer à la maison de santé de Bourmont (l'un à temps plein, l'autre à mi-temps entre la maison de santé et l'EHPAD).
- Le conseil a évoqué la destination de certaines parcelles de bois sur Goncourt.
- Distributeur à pizza : demande de la société Rémi Pizza pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza à Bourmont. La commune l'a mis en contact avec le gérant du Petit Local pour l'intégrer à son projet de libre-service tout en respectant le patrimoine existant.

La séance est levée à 22 heures 27.